

Décembre 1997

Québec, le 12 décembre 1997

Madame Luce Goerlach  
Directrice des études  
Collège de Maisonneuve  
3800, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Québec) H1X 2A2

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation des programmes *Informatique* (DEC) et *Techniques de micro-informatique* (AEC)  
Lettre du 10 novembre 1997**

Madame la Directrice,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 8 décembre 1997, des mesures prises par le Collège de Maisonneuve pour donner suite au rapport d'évaluation des programmes *Informatique* (DEC) et *Techniques de micro-informatique* (AEC). Comme la Commission avait formulé des recommandations uniquement au regard de la mise en oeuvre du programme *Informatique*, le rapport d'étape produit par votre Collège est donc exclusivement consacré à ce programme. Dans ce dernier cas, il me fait plaisir de vous annoncer que la Commission a conclu que des suites satisfaisantes avaient été données à son évaluation. Les appréciations de la Commission sont résumées ci-après.

## ***Informatique***

La Commission avait apprécié la qualité de la mise en oeuvre du programme *Informatique*, mais elle avait jugé à propos de formuler trois recommandations concernant la pertinence, la cohérence et les ressources matérielles affectées au programme. Le Collège avait déjà fait part de son intention d'apporter les corrections appropriées dans *Les suites de l'évaluation* qu'il avait portées à l'attention de la Commission. Plus détaillé, le rapport d'étape élaboré par le Collège démontre que des actions ont été posées dans le but de donner suite aux recommandations. Le Collège a ainsi procédé à la définition d'un profil du diplômé et identifié clairement les objectifs de spécialisation à atteindre de même que les éléments de contenu devant permettre d'atteindre ces objectifs. En ce qui concerne l'objectif 10, six cours différents

contribuent maintenant à son atteinte. Enfin, le Collège a grandement amélioré la disponibilité et l'accès aux équipements informatiques. La Commission invite toutefois le Collège à poursuivre ses efforts en ce qui a trait à l'amélioration des ressources matérielles consacrées au programme en vue d'atteindre le ratio d'un appareil par élève. Ces efforts sont d'autant plus justifiés dans un programme comme *Informatique*.

La Commission prend également note que le Collège a répondu favorablement à plusieurs de ses suggestions.

La Commission estime donc que les améliorations apportées par le Collège à la mise en oeuvre du programme *Informatique* (DEC) répondent à ses attentes au regard des trois recommandations qu'elle lui avait formulées.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer